



## Succession de ma tante avec une belle fille

Par **tina34**, le **27/04/2014** à **14:54**

Bonjour,

Ma tante et marraine vient de décéder après avoir passé sept ans en maison de retraite.....elle possède une maison qui est mise en vente ....elle n'avait pas d'enfant mais une belle -fille, la fille d'une précédente union de mon oncle.J'ai trouvé un papier (reconnu par le notaire )comme quoi je suis légataire univrselle des biens de ma tante. Je ne conteste pas les droits sur la maison de la belle fille de ma tante mais celle-ci veut également un droit de regard sur les comptes de ma tante (mon oncle est décédé depuis sept ans), ma tante est restée en usufruitière.....En a -t-elle le droit et pourquoi puisque mon oncle est décédé sdepuis sept ans ? elle habite en Allemagne et c'est moi qui me suis occupée de ma tante et de son père....(je sais que la sentimentalité ne rentre pas en ligne de compte en question d'argent)

Merci de me répondre